

# BOURG-CENTRE OCCITANIE / PYRENEES-MEDITERRANEE

Commune d'ASPIRAN

EPCI (CCC)

Territoire de projet (Pays)

## Avenant – Contrat 2ème génération

2022 / 2028

*A noter que chaque commune choisira la photo symbole de son territoire pour l'insérer ici en page de garde.*



**Entre,**

Le Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée représenté par Carole DELGA, sa Présidente,

Le Pays Cœur d'Hérault, représenté par Jean-François SOTO, son Président,

La Communauté de Communes du Clermontois, représentée par Claude REVEL, son Président

La Commune d'ASPIRAN, représentée par Olivier BERNARDI, Maire

**Vu** le Code Général des Collectivités Locales,

**Vu** les délibérations N°CP/2016-DEC/11.20 et N°CP/2017-MAI/11.11 de la Commission Permanente du 16 décembre 2016 et du 19 mai 2017 du Conseil régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, relatives à la mise en œuvre de la politique régionale pour le développement et la valorisation des territoires

**Vu** la délibération N°2020/AP-NOV/03 de l'Assemblée Plénière du Conseil régional du 19 novembre 2020, relative au Plan de Transformation et de Développement -Green New Deal-

**Vu** la délibération N°2021/AP-MARS/14, de l'Assemblée Plénière du Conseil régional Occitanie du 25 mars 2021 relative à la mise en œuvre de la deuxième génération des Contrats Territoriaux Occitanie et des pour la période 2021-2022 / 2027

**Vu** la délibération N°2021/AP-MARS/14, de l'Assemblée Plénière du Conseil régional Occitanie du 25 Mars 2021 du Conseil Régional Occitanie, relative à l'articulation et à la complémentarité avec le programme « Petites Villes de Demain » initié par l'Etat

**Vu** la délibération N° 2021/AP-DEC/07 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 16 décembre 2021, relative aux orientations et principes pour la nouvelle génération de politique contractuelle territoriale Occitanie 2022-2028

**Vu** la Délibération N°AP/2022-06/10 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 30 juin 2022 relative à l'approbation du CPER 2021-2027 et en particulier son Volet territorial,

**Vu** la délibération N°AP/2022-06/08 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 30 juin 2022, relative à l'adoption du Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (Sraddet) - Occitanie 2040

**Vu** le contrat Bourg Centre de la Commune d'ASPIRAN, approuvé le 26/11/2019

**Vu** la délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional N°CP/2023-04/12.05 du 21 avril 2023 Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, approuvant le Contrat Territorial Occitanie du Pays Cœur d'Hérault pour la période 2022-2028

**Vu** la / les délibération-s de la / des Commune-s de XXX,

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de XXX / d'Agglomération de XXX en date du XX/XX/XX,

**Vu** la délibération du Pays Cœur d'Hérault de XXX en date du XX/XX/XX

REÇU EN PREFECTURE

le 13/11/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-034-200017127-20231110-2023\_48-DE

**Vu** la délibération n° XXX de la Commission Permanente du XX/XX/XX du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, approuvant le présent avenant,

Il est convenu ce qui suit :

① A noter que **chacun des partenaires signataire devra délibérer sur le projet d'avenant définitif.**

*Ces délibérations devront être prises (en Conseil Municipal, Conseil Communautaire, Conseil syndical des PETR/PAYS/PNR...) :*

**APRES la date du COPIL de validation du contrat par l'ensemble des partenaires signataires,**

**ET**

**AVANT la date de la Commission Permanente du Conseil Régional (date communiquée en fonction du calendrier d'élaboration de chaque contrat)**

document de travail

REÇU EN PREFECTURE

le 13/11/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-034-200017127-20231110-2023\_48-DE

## Préambule :

### Une politique territoriale renouvelée en déclinaison du Pacte Vert Occitanie

La politique contractuelle territoriale a pour objectif d'accompagner chaque territoire au regard de sa spécificité, pour que chacun d'eux participe aux dynamiques régionales et s'inscrive dans la mise en œuvre des transitions et de la transformation de notre modèle de développement, des dynamiques impulsées par le PACTE VERT.

### Le rééquilibrage territorial au cœur de l'ambition régionale

Dès 2017, dans le cadre de la nouvelle politique régionale territoriale d'Occitanie, la Région a voulu porter une attention particulière aux petites villes et bourgs-centres dans les zones rurales ou péri-urbaines qui jouent un rôle essentiel de centralité et d'attractivité au sein de leur bassin de vie et constituent des points d'ancrage essentiels pour le rééquilibrage territorial. En effet, ces dernières doivent pouvoir offrir des services de qualité pour répondre aux attentes des populations existantes et nouvelles dans les domaines des services aux publics, de la création d'emplois, de l'habitat, de la petite enfance, de la santé, de l'accès aux commerces, des équipements culturels, sportifs, de loisirs...

C'est ainsi que près de 450 contrats **Bourgs-Centres Occitanie ont été conclus entre 2018 et 2021.**

Sur la base de l'expérience acquise lors de la première génération des Contrats Territoriaux Occitanie et Contrat Bourgs-Centres Occitanie, lors de ses Assemblées Plénières des 25 mars et 16 décembre 2021, la Région a adopté les principes d'une politique territoriale 2022-2028 visant à impulser et accélérer l'engagement des territoires vers une région plus inclusive et à énergie positive et répondre ainsi aux enjeux prioritaires identifiés par le PACTE VERT Occitanie, fondement des politiques publiques régionales, qui repose sur trois piliers :

- ⇒ La promotion d'un nouveau modèle de développement, sobre et vertueux, porteur de justice sociale et territoriale, conciliant excellence et soutenabilité ;
- ⇒ Le rééquilibrage territorial ;
- ⇒ L'adaptation et la résilience face aux impacts du changement climatique.

En cohérence avec les priorités d'aménagement portées dans le projet de Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires - SRADDET Occitanie 2040 et les mesures de transformation définies par le PACTE VERT, la Région souhaite mettre en œuvre une nouvelle génération de la politique contractuelle territoriale qui a vocation à traduire, au niveau de chaque Territoire de Projet, une ambition collective : faire évoluer notre société vers un modèle plus juste et plus durable.

Dans ce nouveau cadre, la dynamique des Contrats Bourgs-Centres est poursuivie et amplifiée pour la période 2022-2028.

Le partenariat qui a été mis en place lors de la précédente génération de Contrats Bourgs-Centres Occitanie, notamment avec les services de l'État, l'Établissement Public Foncier Occitanie, les CAUE d'Occitanie et tout autre partenaire souhaitant s'associer à la démarche, sera poursuivi et renforcé.

### **Article 1 : Objet de l'avenant**

Le présent avenant a pour objet de conforter le Contrat Bourg-Centre de 1ère génération, approuvé le 26/11/2019 :

- En prolongeant sa durée de validité pour le porter à échéance du 31 décembre 2028, En organisant :
  - Dans le cas de la communauté de communes du Clermontais : entre l'ensemble des communes Bourgs-Centres mitoyennes (contrats existants ou à venir), la mutualisation des fonctions de centralité et d'attractivité au profit du bassin de vie.  
Sont principalement concernées les communes de Aspiran, Paulhan, Canet + Clermont l'Hérault en tant que Ville centre.
- En actualisant si cela s'avère nécessaire les éléments de contexte, les enjeux de développement, et les axes stratégiques de la commune,
- En mettant à jour les actions prioritaires du Programme pluriannuel à court terme et en projetant la planification les actions à moyen et long terme sur la nouvelle période (2022-2028).

Cet avenant a pour but d'organiser la mise en œuvre du partenariat entre la Région, la Communauté de Communes du Clermontais la Commune de Aspiran ...en y associant différents partenaires (ex : services de l'Etat, CAUE, Chambres consulaires, etc. ...)

Il a également pour objectif d'agir pour continuer à soutenir les fonctions de centralité et l'attractivité de la Commune d'ASPIRAN, notamment dans les domaines suivants :

- la structuration d'une offre de services diversifiée et de qualité ;
- le développement de l'économie et de l'emploi ;
- la qualification du cadre de vie – qualification des espaces publics et de l'habitat ;
- la valorisation des spécificités locales – patrimoine naturel /architectural /culturel ;
- l'amélioration des conditions d'accès à la santé publique pour tous.

Il a par ailleurs vocation à s'inscrire en complémentarité avec le programme « Petites Villes de Demain » initié et piloté par l'Etat.

Enfin, le présent avenant Contrat Bourg-Centre Occitanie doit s'inscrire en cohérence avec le Contrat Territorial Occitanie du Pays Cœur d'Hérault, dont il est un sous-ensemble.

A ce titre, le Programme pluriannuel du Contrat Bourg Centre sera intégré au Programme Pluriannuel de Projets et d'Investissements 2022-2028 du Contrat Territorial Occitanie.

## **Article 2 : Contexte et enjeux**

*A présenter si des modifications ont eu lieu,*

*Sinon, indiquer la mention :*

**« Cet article n'est pas modifié dans le cadre du présent avenant. »**

⇒ **Présentation de la / des Commune-s et de son / leur territoire : Diagnostic et identification des modifications des enjeux intervenus depuis la signature du Bourg-Centre 1<sup>ère</sup> génération.**

Atouts :	Faiblesses :
Opportunités :	Menaces :

--	--

### **Article 3 : La stratégie et le projet de développement et de valorisation :**

*A présenter si des modifications ont eu lieu dans les articles 3 et 4 du contrat initial (ici fusionné) – format littéraire entre 1 et 3 pages.*

*Sinon, indiquer la mention*

*« Cet article n'est pas modifié dans le cadre du présent avenant ».*

### **Article 4 : Les mesures opérationnelles du Contrat Bourg Centre**

Au sein de chacun des axes stratégiques identifiés par le projet de développement et de valorisation, des fiches actions (en Annexe 1) présentent la mise en œuvre opérationnelle du contrat pour la période **2022 / 2028**.

Les projets prioritaires, découlant de ces fiches actions, pour la période **2022-2024** sont inscrits au sein du **programme pluriannuel 2022-2024 du contrat Bourg Centre** (en Annexe 2). Ces projets ont vocation à figurer dans l'un des Programmes Opérationnels annuels du Contrat Territorial Occitanie XX XX, et à être accompagnés par la Région dans le cadre des dispositifs d'intervention régionaux en vigueur.

*Le programme pluriannuel du contrat Bourg Centre 2022 – 2024 porte mention du suivi de la réalisation des actions du précédent Contrat Bourg Centre sur la période 2018-2021 :*

- Code signets à utiliser entre 2018 et 2021 : ☺ « en cours », ☑ « achevées », ☒ « supprimées »*

*Pour la période 2022-2024 :*

- Code signets à utiliser : ☺ phase « études » ; ☑ phase « réalisation »*
- Indiquer les nouvelles actions en gras.*

*Le tableau du Programme Opérationnel Pluriannuel comprend également l'identification par le maître d'ouvrage de l'objectif territorial du référentiel du Pacte Vert en indiquant l'une des références numérotées de 1 à 6 (cf liste Article 7)*

Pour la période 2025-2028, les partenaires conviennent d'établir à ce stade, en complément du présent contrat bourg-centre, un **programme pluriannuel de projet et d'investissement (P.P.P.I.)** qui constituera un outil de suivi indicatif et partagé de l'ensemble des projets envisagés sur le territoire pour cette période. Un nouveau programme pluriannuel sera établi à mi-parcours par les partenaires pour la seconde période du contrat.

### **-Article 5 : Contributions et partenariats**

#### **Article 5-1 : Articulation et complémentarité du Projet de développement et de valorisation avec la stratégie de développement :**

*A présenter si des modifications ont eu lieu et/ou de nouveaux signataires de l'avenant,*

*Sinon, indiquer la mention*

*« Cet article n'est pas modifié dans le cadre du présent avenant. »*

- du territoire communautaire de XXXX (Communauté de communes / d'Agglomération).....
- du territoire de projet XXXXX (PETR, Pays, PNR,...le cas échéant)

#### **Article 5-2 : Modalités d'intervention et contributions**

*A présenter si des modifications ont eu lieu et/ou de nouveaux signataires de l'avenant,*

*Sinon, indiquer la mention*

*« Cet article n'est pas modifié dans le cadre du présent avenant. »*

- du territoire communautaire de XXXX (Communauté de communes / d'Agglomération).....
- du territoire de projet XXXXX (PETR, Pays, PNR,...le cas échéant)
- des autres partenaires (EPFO, Chambres consulaires, CAUE.....)

document de travail

REÇU EN PREFECTURE

le 13/11/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-034-200017127-20231110-2023\_48-DE

## **Article 6 : Axes prioritaires et modalités d'intervention de la Région**

L'intervention de la Région sera mise en œuvre via ses dispositifs en vigueur dans les différents domaines essentiels à la vitalité et à l'attractivité des Bourgs-Centres Occitanie tels que :

- **la qualification du cadre de vie** (patrimoine, aménagements paysagers et valorisation des espaces publics et des façades en cœur de ville, la mise en accessibilité et la rénovation énergétique des bâtiments publics, la sécurité des biens et des personnes ...),
- **le renforcement de l'offre d'habitat** (la qualification des logements, la lutte contre la précarité énergétique, ...),
- **les mobilités du quotidien** (Pôles d'échanges Multimodaux, mobilités douces, ...),
- **le développement économique et la qualification de l'offre touristique**, (infrastructures, espaces de co-working et de télétravail, commerce de proximité, artisanat,...),
- **l'offre de services à la population** (dans les domaines de la santé, de l'enfance, de la jeunesse, des sports, de la culture, du patrimoine, de l'environnement, du tourisme et des loisirs,...).

Tout projet devra faire l'objet d'un dossier de demande de subvention complet déposé selon les modalités spécifiques à chaque dispositif d'intervention.

La Région pourra en outre accompagner des études pour l'élaboration des projets de développement et de valorisation des Communes ou pour la réalisation d'études complémentaires en vue d'approfondir et sécuriser la viabilité technique et économique des projets structurants visant à renforcer l'attractivité communale.

La Région sera attentive aux projets présentant une réelle valeur ajoutée pour le Projet de développement et de valorisation du Bourg Centre.

### **La prise en compte du Pacte Vert régional :**

Afin de décliner son Pacte Vert dans les territoires, la Région a élaboré un référentiel permettant de qualifier les projets portés par les territoires au regard de 7 objectifs.

1. Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive,
2. S'adapter à l'urgence climatique,
3. Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions,
4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
5. Préserver et développer des emplois de qualité,
6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,

Ce référentiel territorial a vocation à être mis en œuvre dans le Programme Pluriannuel d'Actions (article 4) des Contrats Bourgs-Centres

Ont vocation à être accompagnés les projets qui respectent les conditions cumulatives suivantes :

- Contribuent significativement à l'atteinte d'un des 6 objectifs territoriaux du Pacte Vert fixé ci-dessus,
- Ne contreviennent à l'atteinte d'aucun des autres objectifs,
- Garantissent la solidarité et la soutenabilité financières des politiques publiques d'investissement sur le territoire d'Occitanie.



Les projets ainsi qualifiés devront ensuite être inscrits dans les Programmations Opérationnelles Annuelles du Contrat Territorial Occitanie (CTO) 2022-2028.

### **La mobilisation des opérateurs régionaux :**

Enfin, cette nouvelle génération de Contrats Bourgs-Centres Occitanie mobilisera l'ensemble des opérateurs régionaux pour accompagner les Communes et EPCI dans la définition et la mise en œuvre de leur Projet de développement :

- ARAC : Agence Régionale d'Aménagement et de Construction
- AREC : Agence Régionale de l'Energie et du climat
- ARB : Agence Régionale de la Biodiversité
- ARIS : Agence Régionale pour les Investissements Stratégiques
- AD'OCC : Agence de Développement Occitanie
- AGEPY : Agence des Pyrénées
  
- FOCCAL : Foncière Régionale pour le Commerce de proximité
- La Foncière Agricole d'Occitanie

#### **L'Agence Régionale Energie Climat**

##### **A.R.E.C**

L'AREC est l'outil de la Région Occitanie pour les projets territoriaux de transition écologique et climatique, qui a pour vocation d'accompagner les porteurs de projets (publics et privés), de la réflexion jusqu'à la mise en œuvre et l'exploitation des projets, avec la mise à disposition de compétences et d'investissement sur l'ensemble de la chaîne de valeur de la transition énergétique.

Elle s'attache à proposer des solutions adaptées, qui favorisent l'appropriation de chaque projet et leur gouvernance pour faire de la transition énergétique un levier de dynamique et de développement pour les territoires.

L'AREC s'inscrit dans le cadre de la trajectoire « Région Energie POSitive » qui a pour objectifs de :

- réduire de moitié la consommation d'énergie régionale par la sobriété et l'efficacité énergétiques,
- multiplier par trois la production d'énergies renouvelables en Occitanie.

#### **L'Agence régionale d'Aménagement et de Construction**

##### **A.R.A.C**

En qualité d'outil et d'acteur économique au service du développement des territoires, l'ARAC propose des interventions dans les domaines de l'ingénierie, de l'aménagement et du renouvellement urbain, de la construction, et des super structures ainsi que dans l'immobilier.

Sur le volet immobilier, l'ARAC intervient aussi bien en promoteur qu'un investisseur puisqu'elle s'est dotée de filiales dont la vocation est de porter des actifs immobiliers. Pour transformer les idées en projets réalisables, l'agence dispose d'une équipe pluridisciplinaire d'environ 110 collaborateurs, intervenant sur l'ensemble des territoires régionaux.

De plus, s'agissant des programmes Bourg Centre, l'ARAC s'est dotée de la Foncière Occitanie Centralité Commerce Artisanat Local (FOCCAL) qui intervient sur le volet commercial.

Pour plus d'informations, et prise de contact : [www.arac-occitanie.fr](http://www.arac-occitanie.fr) ou [contact@arac-occitanie.fr](mailto:contact@arac-occitanie.fr)

#### **L'Agence Régionale de la Biodiversité**

##### **A.R.B**

L'A.R.B. constitue un outil opérationnel de mise en œuvre de la stratégie régionale pour la biodiversité, intervenant dans le domaine des milieux terrestres, des milieux aquatiques continentaux et des milieux marins.

Dans ce contexte, trois missions sont confiées à l'Agence Régionale de la Biodiversité :

- La valorisation de la connaissance sur la biodiversité du territoire régional et la mobilisation citoyenne : création et animation de l'Observatoire Régional de la Biodiversité Occitanie ainsi que le développement et la diffusion de

REÇU EN PREFECTURE

le 13/11/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-034-200017127-20231110-2023\_48-DE

supports de communication pour permettre une meilleure appropriation des enjeux de la biodiversité par le grand public et les élus.

- La mise en réseau des acteurs de la biodiversité à l'échelle régionale : création et pilotage du réseau régional des gestionnaires d'espaces naturels d'Occitanie ainsi que le forum régional des acteurs de l'ARB.
- L'accompagnement des porteurs de projet : accompagnement des porteurs de projets pour favoriser l'intégration de la biodiversité dans les pratiques socio-professionnelles et permettre la réalisation d'actions concrètes avec : la production d'outils tels que des guides, fiches pratiques / l'organisation de sessions de sensibilisation et la coordination régionale pour une offre de formation sur la biodiversité / l'appui et le conseil aux porteurs de projets en particulier les collectivités («élus et agents»), les aménageurs, les professionnels du monde agricole et les entreprises.

Pour plus d'informations, et prise de contact : [www.arb-occitanie.fr](http://www.arb-occitanie.fr) ou [contact@arb-occitanie.fr](mailto:contact@arb-occitanie.fr)

### **L'Agence du Développement économique de la Région Occitanie/Pyrénées Méditerranée**

#### **AD'OCC**

L'Agence de développement économique de la Région Occitanie/Pyrénées Méditerranée, AD'OCC, est le bras armé de la Région pour la mise en œuvre de sa politique de développement économique, d'innovation et de soutien à l'emploi dans les territoires d'Occitanie.

Grâce à son ancrage local sur 19 sites dans les 13 départements de la région, AD'OCC accompagne les entreprises de la région Occitanie à chaque étape de leur vie. Elle accompagne en proximité les entreprises régionales de toutes tailles, de l'artisanat aux grands groupes, dans l'élaboration de leurs dossiers de financement auprès de la Région et de l'Etat.

Les antennes de l'Agence s'appuient notamment sur une vingtaine de dispositifs de la Région destinés à répondre à l'ensemble des problématiques rencontrées par l'entreprise : investissements productifs, recherche de fonciers ou bâtis et investissement immobilier, recours à de l'expertise, dépenses d'internationalisation, problématiques de formation ou de ressources humaines, etc...

L'expertise d'AD'OCC peut également être mobilisée pour les opérations relatives aux infrastructures économiques tels que les hôtels d'entreprises, pépinières, ZAE, ou tiers-lieux,...

L'agence travaille avec les 162 EPCI d'Occitanie et les conseille en amont de leurs projets jusqu'à l'élaboration d'un dossier de demande d'aide adressé à la Région. L'accompagnement porte notamment sur le calibrage des projets au vu du marché et de la demande des entreprises, et il est aussi enrichi par la mise en relation des collectivités avec d'autres territoires ayant des problématiques similaires (échanges d'expériences).

Pour plus d'informations, et prise de contact : [www.agence-adocc.com](http://www.agence-adocc.com)

### **L'Agence des Pyrénées**

Trois associations (l'ADEPFO, le CIDAP et la Confédération Pyrénéenne du Tourisme) ont intégré la nouvelle Agence des Pyrénées, née le 01<sup>er</sup> janvier 2021.

La fusion de ces trois associations préexistantes doit permettre aux collectivités publiques d'avoir une vision à 360° des enjeux du massif et de décloisonner les approches et les outils d'intervention, de renforcer les synergies entre les missions de formation-développement (portées par l'ex ADEPFO), de promotion touristique (portées par l'ex-Confédération Pyrénéenne du Tourisme) et de développement numérique des zones de montagne (portées par l'ex-CIDAP).

Au-delà, l'ambition majeure de l'Agence des Pyrénées est d'inspirer, encourager et soutenir une nouvelle dynamique de développement dans le massif pyrénéen en s'appuyant sur ses richesses naturelles, patrimoniales, économiques et humaines.

Elle s'est dotée d'une feuille de route autour de quatre défis et donc quatre missions :

- Développer des activités, des projets, de nouveaux usages pour renforcer la prospérité de nos vallées,
- Valoriser l'image des Pyrénées et renforcer leur rayonnement au niveau national, européen et international,
- Préserver des espaces naturels et une biodiversité unique et souvent menacés,
- Animer le réseau des acteurs pyrénéens et créer une communauté d'action.

Pour plus d'informations et prise de contact : par mail [contact@agencedespyrenees.fr](mailto:contact@agencedespyrenees.fr)  
ou par téléphone au 05 61 11 03 11.

REÇU EN PREFECTURE

le 13/11/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-034-200017127-20231110-2023\_48-DE

### La Foncière Occitanie Centralités Commerce Artisanat Local

#### FOCCAL

FOCCAL est l'outil de la Région visant à favoriser le maintien ou l'installation du commerce et de l'artisanat de proximité, Elle a pour vocation de procéder à l'étude, la mise au point, l'investissement immobilier patrimonial, la réalisation et la promotion de tous projets immobiliers destinés notamment au développement des activités commerciales, artisanales et/ou de services permettant de renforcer la fonction de centralité des territoires (dont Bourgs Centres Occitanie). Elle accompagne les territoires notamment dans l'acquisition, le portage foncier et immobilier, aux travaux et à la remise sur le marché à des prix soutenables par les acteurs locaux.

Pour plus d'informations, et prise de contact : [paul.robledo@laregion.fr](mailto:paul.robledo@laregion.fr)

### La Foncière Agricole d'Occitanie

La Foncière Agricole d'Occitanie est l'outil créé par la Région pour faciliter le renouvellement des générations des exploitants agricoles et répondre à l'enjeu majeur de l'accès au foncier.

Sa cible : des projets d'installation, souhaitant développer un projet d'agriculture durable, viable et rentable, et qui ne seraient pas accompagnés par les circuits bancaires classiques au vu du montant des investissements nécessaires.

Son objectif : faire du portage foncier pour favoriser l'accès au foncier par un achat différé, limitant l'endettement au lancement et permettant ainsi à l'agriculteur de se concentrer sur les besoins de financements du volet économique.

Concrètement, la foncière achètera le terrain à la place d'un agriculteur qui s'installe, et en restera propriétaire pendant une durée de portage de 4 à 9 ans maximum. L'agriculteur sera alors locataire pendant la durée de portage, et pourra ainsi se concentrer sur les investissements indispensables pour constituer son exploitation. Il achètera son foncier à la fin de la durée portage. Les loyers perçus par la foncière ainsi que les cessions permettront de financer de nouveaux projets.

Suite à une première phase d'expérimentation en 2021, la foncière sera opérationnelle au premier semestre 2022.

Pour plus d'informations, et prise de contact cliquer sur le lien : [www.arac-occitanie.fr](http://www.arac-occitanie.fr) et [contact@arac-occitanie.fr](mailto:contact@arac-occitanie.fr) et [emmanuelle.laganier@arac-occitanie.fr](mailto:emmanuelle.laganier@arac-occitanie.fr) et [stephanie.balsan@laregion.fr](mailto:stephanie.balsan@laregion.fr)

### Article 7 : Gouvernance

Un Comité de Pilotage « Bourg-Centre » est créé par la commune de Aspiran et / ou de la Communauté de Communes du Clermontais.

Il est constitué des signataires du présent contrat :

- la Commune d'Aspiran,
- La communauté de communes du Clermontais,
- le Pays Cœur d'Hérault,
- la Région,
- autres signataires.

Ce Comité de Pilotage associera également les partenaires à la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation de la Commune de Aspiran (Chambres consulaires, CAUE, EPF Occitanie, Agences d'Urbanisme, Opérateurs régionaux, Département...).

### Article 8 : Durée

Le présent contrat cadre est conclu pour une période débutant à la date de son approbation par la Région et se terminant **au 31 décembre 2028**.

REÇU EN PREFECTURE

le 13/11/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-034-200017127-20231110-2023\_48-DE

Une clause de revoyure est fixée à mi-parcours du présent contrat à compter de son approbation par la Région et au plus tard à **la fin du second semestre de l'année 2024** afin de procéder à un premier état des actions engagées et, le cas échéant, de procéder à la réorientation / évolution du Programme d'actions défini dans le présent contrat.

Fait à Aspiran, le XX/XX/XX



<p><b>Le Maire de la Commune d'Aspiran</b></p>          <p><b>Signature</b></p>	<p><b>Le Président de la Communauté de Communes du Clermontais</b></p>          <p><b>Signature</b></p>	
<p><b>La Présidente du Conseil Régional d'Occitanie Pyrénées Méditerranée</b></p>          <p><b>Signature</b></p>	<p><b>La Directrice de l'Etablissement Public Foncier Occitanie</b></p>          <p><b>Signature</b></p>	

## Annexe 1.1 : Les fiches actions

<b>Axe 1</b>	<b>Fiche action 1.1</b>
<b>Intitulé de l'axe stratégique</b>  Dynamiser le centre historique	<b>Titre de l'action :</b>  Aménagement et revalorisation du centre du bourg grâce à ses patrimoines et ses espaces publics
<b>PRESENTATION DE L'ACTION</b>	
<b>Contexte</b>	
<p><i>La commune d'Aspiran dispose d'un patrimoine historique de grande qualité. On recense l'église Saint Julien (bâtiment protégé au titre des Monuments Historiques, la chapelle des Pénitents récemment restaurée, la bibliothèque Maison du Viguière, les nombreux porches, les fontaines et la maison renaissance. Ces divers patrimoines font d'Aspiran un bourg-centre plein de charme, qui garde une dimension humaine et dynamique. Néanmoins, ce centre historique est peu valorisé, alors que les patrimoines vernaculaires (porches, fontaines, façades...) pourraient dessiner un parcours de visite cohérent et attractif. La valorisation de ce petit patrimoine urbain dans le cadre d'un parcours de découverte permettrait d'orienter vers le cœur de ville une partie des visiteurs, ainsi que vers le puech.</i></p> <p>Cette action est en lien avec les enjeux du territoire énoncé dans le SCoT Cœur d'Hérault, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Faciliter les déplacements doux des habitants dans les villages et renforcer le maillage des itinéraires de promenade au départ des zones habitées et valoriser depuis les centres anciens les circuits piétons et cycles de découverte du territoire.</li></ul>	
<b>Objectifs stratégiques</b>	
<ul style="list-style-type: none"><li>- Renforcer l'attractivité du cœur de ville</li><li>- Valoriser le patrimoine architectural remarquable, en lien avec les espaces extérieurs</li><li>- Rationnaliser la place de la voiture</li><li>- Améliorer l'accueil pour les habitants et les visiteurs autour du centre ancien</li><li>- Intégrer les différents espaces publics d'Aspiran dans un maillage piéton</li><li>- Aménager des parkings de proximité</li></ul>	
<b>DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES</b>	

REÇU EN PREFECTURE

le 13/11/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-034-200017127-20231110-2023\_48-DE

**Projet 1.1.1. :** *Supprimer le stationnement sur la Placette et derrière l'église, et réaménagement qualitatif de la placette*

**Descriptif :** *Permis d'Aménager n° PA 03401321C0002*

**Référentiel territorial du Pacte Vert :**

*Objectif 4 : améliorer le bien-être des habitants*

*Objectif 6 : agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables.*

**Maître d'ouvrage :** Commune

**Coût estimatif :** 200 000 € HT

**Calendrier prévisionnel :** *2021 /2022 : étude pré-opérationnelle / 2024 : démarrage des travaux.*

2022

2025

2023

2026-2027

2024

2028

**Partenaires potentiellement concernés :**

Partenariat technique : BE/ARCHI

Paysagiste/CAUE/CCC/UDAP/PAYS

Partenariat financier : Région / CD / Etat



La placette, place centrale et historique du centre ancien, était entourée sur trois de ses côtés d'une succession d'arcades accueillant le marché, Ces arcades subsistent encore sur un côté. Ce Lieu était donc un lieu animé, où les habitants se rencontraient. Le diagnostic a permis de mettre en évidence des éléments patrimoniaux et identitaires à mettre en valeur: fontaine, arcades et façades remarquables, rue historique...Ainsi le schéma ici proposé tente de:

- retrouver la forme primitive de la place cernée par ses arcades avec un plan central simple et unitaire

- proposer une organisation permettant la rencontre: espace piéton dégagé associé à un arbre entouré d'une banquette, le stationnement étant supprimé mettre en valeur les façades et éléments remarquables par emploi de la calade. la remise en eau de la fontaine

- mettre à distance des pieds de façade par des massifs de vivaces et ainsi préserver l'intimité des RDCs

REÇU EN PREFECTURE

le 13/11/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-034-200017127-20231110-2023\_48-DE

<p><b>Projet 1.1.2. :</b> <i>Sécuriser les cheminements piétons.</i></p> <p><b>Descriptif :</b> Apporter une cohérence à l'ensemble des espaces publics pour mettre en valeur le patrimoine architectural en créant des espaces adaptés aux piétons et aux vélos.</p> <p><b>Référentiel territorial du Pacte Vert :</b>  <u>Objectif 4</u> : améliorer le bien-être des habitants  <u>Objectif 6</u> : agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables.</p> <p><b>Maître d'ouvrage :</b> Commune</p> <p><b>Coût estimatif :</b> entre 80 000 € et 100 000 € HT</p> <p><b>Calendrier prévisionnel :</b></p> <p><input type="checkbox"/> 2022                    <input checked="" type="checkbox"/> 2025</p> <p><input type="checkbox"/> 2023                    <input checked="" type="checkbox"/> 2026-2027</p> <p><input type="checkbox"/> 2024                    <input type="checkbox"/> 2028</p> <p><b>Partenaires potentiellement concernés :</b>  Partenariat technique : BE/ Agence cœur d'Hérault  Partenariat financier : Région / CD / Etat</p>	<p style="text-align: center;"><b>Document graphique</b></p> <p style="text-align: center;">Permettant de resituer le projet dans son contexte</p> <p style="text-align: center;">(à minima carte de localisation et/ou Tout autre élément utile à la compréhension du projet).</p>
<p><b>Projet 1.1.3. :</b> <i>Mettre en valeur les patrimoines du centre historique</i></p> <p><b>Descriptif :</b> Réhabilitation de la source de St Georges pour alimenter les 4 fontaines du village.</p> <p><b>Référentiel territorial du Pacte Vert :</b>  <u>Objectif 3</u> : Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire la pollution  <u>Objectif 4</u> : améliorer le bien-être des habitants</p> <p><b>Maître d'ouvrage :</b> Commune</p> <p><b>Coût estimatif :</b> entre 20 000 € et 50 000 € HT</p> <p><b>Calendrier prévisionnel :</b></p> <p><input type="checkbox"/> 2022                    <input checked="" type="checkbox"/> 2025</p> <p><input type="checkbox"/> 2023                    <input type="checkbox"/> 2026-2027</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> 2024                    <input type="checkbox"/> 2028</p> <p><b>Partenaires potentiellement concernés :</b>  Partenariat technique : BE / Collectif habitants  Partenariat financier : CD / Etat</p>	<p style="text-align: center;"><b>Document graphique</b></p> <p style="text-align: center;">Permettant de resituer le projet dans son contexte</p> <p style="text-align: center;">(à minima carte de localisation et/ou Tout autre élément utile à la compréhension du projet).</p>

<b>Axe 1</b>	<b>Fiche action 1.2</b>
<p><b>Intitulé de l'axe stratégique</b></p> <p>Dynamiser le centre historique</p>	<p><b>Titre de l'action :</b></p> <p>Réhabilitation du presbytère en vue de la création de logements sociaux</p> <p>✘ <u>Supprimée</u> : achat du bâtiment par un particulier</p>

<b>Axe 1</b>	<b>Fiche action 1.3</b>
<p><b>Intitulé de l'axe stratégique</b></p> <p>Dynamiser le centre historique</p>	<p><b>Titre de l'action :</b></p> <p>Etude de programmation pour la réhabilitation de l'ancienne école Saint Joseph</p>
<b>PRESENTATION DE L'ACTION</b>	
<b>Contexte</b>	
<p><i>La commune d'Aspiran souhaite se doter d'une étude de programmation permettant de préciser le programme à réaliser dans l'ancienne école Saint Joseph. Il s'agit d'un lieu situé au cœur du centre-ville et à proximité immédiate du poumon vert de la commune, le Puech.</i></p> <p>Cette fiche action est en lien avec les enjeux du territoire énoncé dans le SCoT Cœur d'Hérault, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La valorisation du patrimoine architectural et urbain des villages : confortement des centralités, remises en valeur...</li> </ul>	
<b>Objectifs stratégiques</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Diversifier l'offre d'équipement</li> <li>- Participer à la cohésion sociale</li> <li>- Créer un lieu ouvert au public qui favorise le rayonnement d'Aspiran</li> <li>- Réhabiliter un bâtiment dans le centre historique</li> <li>- Restituer le patrimoine et mettre en valeur la convivialité urbaine du centre-ville</li> <li>- Réduire l'empreinte environnementale et développer la sobriété énergétique</li> </ul>	
<b>DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES</b>	



**Descriptif :** Création d'un lieu ouvert au public, avec plusieurs fonctions permises par une configuration riche et variée de l'espace : équipement culturel, hébergement touristique, centre de loisirs... L'étude de programmation aura pour objectif la rénovation énergétique de ce bâtiment, dans un souci de réduction de l'empreinte environnementale et des coûts de fonctionnement des collectivités, mais aussi l'aide à la décision en vue d'assurer, à terme, une utilisation et une gestion optimisées de ce patrimoine prenant en compte les besoins, les coûts de rénovation, d'entretien et de fonctionnement

**Référentiel territorial du Pacte Vert :**

Objectif 1 : Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive.

Objectif 4 : améliorer le bien-être des habitants

**Maître d'ouvrage :** Commune

**Coût estimatif :** entre 20 000 € et 30 000 € HT

**Calendrier prévisionnel :** étude de programmation

- |                               |   |
|-------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input type="checkbox"/> 2025                 |
| <input type="checkbox"/> 2023 | <input checked="" type="checkbox"/> 2026-2027 |
| <input type="checkbox"/> 2024 | <input type="checkbox"/> 2028                 |

**Partenaires potentiellement concernés :**

Partenariat technique : BE/ARCHI

Paysagiste/CAUE/CCC/UDAP/PAYS

Partenariat financier : Région / CD / Etat

**Document graphique**

Permettant de resituer le projet dans son contexte

(à minima carte de localisation  
et/ou

Tout autre élément utile à la compréhension du projet).

REÇU EN PREFECTURE

le 13/11/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-034-200017127-20231110-2023\_48-DE


<b>Axe 1</b>	<b>Fiche action 1.4</b>
<b>Intitulé de l'axe stratégique</b>  Dynamiser le centre historique	<b>Titre de l'action :</b>  <b>Conforter les nouvelles polarités autour du secteur Saint Georges</b>
<b>PRESENTATION DE L'ACTION</b>	
<b>Contexte</b>	
<p><i>Aspiran est à la croisée de cinq routes départementales, ce qui permet au village d'être ouvert à d'autres communes du territoire (notamment Peret, Lieuran Cabrières) qui bénéficient ainsi directement, des services, commerces et équipements dont elles ne disposent pas. Afin de conforter son rôle polarisant dans le territoire, la commune souhaite adapter son offre de service sur le secteur Saint Georges. C'est un emplacement stratégique, situé en entrée de bourg, très proche du centre ancien. La commune souhaite réaménager ce secteur avec la création d'un pôle regroupant services médicaux et paramédicaux, une salle multi activités, des espaces publics. Les bâtiments seront accessibles aux Personnes à mobilité Réduite.</i></p> <p>Cette action vient en parallèle d'un enjeu plus général, qui consiste à requalifier les espaces communs en marge du bourg ancien, permettant de connecter les quartiers entre eux.</p>	
<b>Objectifs stratégiques</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Participer à la cohésion sociale</li> <li>- Diversifier l'implantation des équipements</li> <li>- Améliorer l'accès aux services publics aux habitants d'Aspiran et aux habitants du territoire</li> <li>- Créer des équipements structurants qui favorisent le rayonnement du village</li> <li>- Favoriser l'accessibilité PMR</li> <li>- Amélioration du cadre de vie</li> </ul>	
<b>DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES</b>	

REÇU EN PREFECTURE

le 13/11/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-034-200017127-20231110-2023\_48-DE

<p><b>Projet 1.4.1. :</b> <i>Construction d'une salle pluri-activités</i></p> <p><b>Descriptif :</b> Création d'une salle d'environ 400 m<sup>2</sup> pour les activités périscolaires et l'accueil de loisirs, s'appuyant sur la base de critère qualitatifs (dimensionnement et diversité des usages), mais également le développement de nouveaux espaces de type « espaces mutualisés ».</p> <p><b>Référentiel territorial du Pacte Vert :</b>  <u>Objectif 1</u> : Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive  <u>Objectif 4</u> : améliorer la santé et le bien-être des habitants  <u>Objectif 6</u> : Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables.</p> <p><b>Maître d'ouvrage :</b> Commune</p> <p><b>Coût estimatif :</b> entre 800 000 € et 1 000 000 € HT</p> <p><b>Calendrier prévisionnel :</b> <i>étude de programmation</i></p> <table border="0"> <tr> <td><input type="checkbox"/> 2022</td> <td><input type="checkbox"/> 2025</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> 2023</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> 2026-2027</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> 2024</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> 2028</td> </tr> </table> <p><b>Partenaires potentiellement concernés :</b>  Partenariat technique : BE/ARCHI  Partenariat financier : Région / CD / Etat</p>	<input type="checkbox"/> 2022	<input type="checkbox"/> 2025	<input type="checkbox"/> 2023	<input checked="" type="checkbox"/> 2026-2027	<input type="checkbox"/> 2024	<input checked="" type="checkbox"/> 2028	<p style="text-align: center;"><b>Document graphique</b></p> <p style="text-align: center;">Permettant de resituer le projet dans son contexte</p> <p style="text-align: center;">(à minima carte de localisation et/ou  Tout autre élément utile à la compréhension du projet).</p>
<input type="checkbox"/> 2022	<input type="checkbox"/> 2025						
<input type="checkbox"/> 2023	<input checked="" type="checkbox"/> 2026-2027						
<input type="checkbox"/> 2024	<input checked="" type="checkbox"/> 2028						
<p><b>Projet 1.4.2. :</b> <i>Création d'un pôle médical</i></p> <p> <b>Phase réalisation</b> « Espace médical le Saint Georges » : achèvement prévu mi-août 2023</p>							

**Projet 1.4.3. :** *Etude pour création de liaisons depuis la Maison Médicale vers les autres quartiers par des cheminements doux*

**Descriptif :**

**Référentiel territorial du Pacte Vert :**

*Objectif 4 : améliorer la santé et le bien-être des habitants*

*Objectif 6 : Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables.*

**Maître d'ouvrage :** Commune

**Coût estimatif :** entre 15 000 € et 20 000 € HT

**Calendrier prévisionnel :**

2022

2025

2023

2026-2027

2024

2028

**Partenaires potentiellement concernés :**

Partenariat technique : BE/ Agence Cœur d'Hérault

Partenariat financier : Région / CD / Etat

**Document graphique**

Permettant de resituer le projet dans son contexte

(à minima carte de localisation  
et/ou

Tout autre élément utile à la compréhension du projet).

REÇU EN PREFECTURE

le 13/11/2023


Application agréée E-legalite.com

99\_DE-034-200017127-20231110-2023\_48-DE

<b>Axe 1</b>	<b>Fiche action 1.5</b>
<b>Intitulé de l'axe stratégique</b>  Dynamiser le centre historique	<b>Titre de l'action :</b>  <b>Aménagement du secteur Souville en espace public</b>
<b>PRESENTATION DE L'ACTION</b>	
<b>Contexte</b>	
<p><i>Aspiran possède un joli centre ancien avec des espaces publics de qualité. On y observe cependant, une trop grande concentration de stationnement. Il faut aujourd'hui redonner place à la dimension citoyenne de l'espace public, à l'échelle du piéton. Dans ce but, des espaces réservés au stationnement seront développés aux principales entrées de ville. Notamment, dans le cadre de sa réflexion pour la requalification des espaces publics du centre du village, la commune d'Aspiran a identifié le secteur de Souville comme potentiellement intéressant.</i></p> <p>Cette fiche action est en lien avec des enjeux du territoire énoncés dans le SCoT Cœur d'Hérault, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Requalifier les centres villes, entrée de ville et lisières</li> <li>- Définir les potentialités de mutation du bâti ancien dense, adaptation fine aux besoins contemporains des habitants, confortement des centralités.</li> </ul>	
<b>Objectifs stratégiques</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rationnaliser la place de la voiture dans le centre ancien en créant un parking de proximité</li> <li>- Aménager un espace paysager</li> <li>- Affirmer le secteur comme espace du vivre ensemble autour du centre ancien, des commerces de proximité et des lieux de convivialité</li> </ul>	
<b>DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES</b>	

<p><b>Projet 1.5.1. :</b> <i>Création d'une zone de stationnement d'une trentaine de places, sur environ 900 m<sup>2</sup></i></p> <p><b>Descriptif :</b> Etude réalisé. Cet aménagement situé en partie en zone Rouge du PPRI bordant le ruisseau de la Garelle, à l'exception du secteur de stationnement envisagé, respectera la réglementation applicable à la zone. Très proche du centre du village, ces nouveaux stationnements permettront de recevoir les véhicules qui actuellement stationnent dans les ruelles et placettes du centre.</p> <p><b>Référentiel territorial du Pacte Vert :</b>  <i>Objectif 4 : améliorer la santé et le bien-être des habitants</i>  <i>Objectif 6 : Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables.</i></p> <p><b>Maître d'ouvrage :</b> Commune  <b>Coût estimatif :</b> entre 80 000 € et 100 000 € HT  <b>Calendrier prévisionnel :</b> <i>Achat du terrain et réalisation</i></p> <p><input type="checkbox"/> 2022 <input type="checkbox"/> 2023 <input checked="" type="checkbox"/> 2024 <input type="checkbox"/> 2025</p> <p><input type="checkbox"/> 2026-2027 <input type="checkbox"/> 2028</p> <p><b>Partenaires potentiellement concernés :</b>  Partenariat technique : BE/ARCHI paysagiste  Partenariat financier : CD / Etat</p>	<p style="text-align: center;"><b>Document graphique</b></p> <p style="text-align: center;">Permettant de resituer le projet dans son contexte</p> <p style="text-align: center;">(à minima carte de localisation et/ou  Tout autre élément utile à la compréhension du projet).</p>
<p><b>Projet 1.5.2. :</b> <i>Aménagement d'une aire de loisirs, sur environ 4 400 m<sup>2</sup></i></p> <p><b>Descriptif :</b> Cette aire de loisirs a pour objectif de recréer un lieu de rencontre et d'échange avec la mise en place de bancs, dans un espace qui sera végétalisé et planté, à proximité et en liaison avec le parcours de santé existant de l'autre côté du ruisseau de la Garelle pour compléter l'offre de loisirs.</p> <p><b>Référentiel territorial du Pacte Vert :</b>  <i>Objectif 4 : améliorer la santé et le bien-être des habitants</i></p> <p><b>Maître d'ouvrage :</b> Commune  <b>Coût estimatif :</b> entre 30 000 € e t50 000 € HT  <b>Calendrier prévisionnel :</b></p> <p><input type="checkbox"/> 2022 <input checked="" type="checkbox"/> 2025</p> <p><input type="checkbox"/> 2023 <input type="checkbox"/> 2026-2027</p> <p><input type="checkbox"/> 2024 <input type="checkbox"/> 2028</p> <p><b>Partenaires potentiellement concernés :</b>  Partenariat technique : BE/ARCHI paysagiste  Partenariat financier : Région / CD / Etat</p>	

**Projet 1.5.3. :** *Création de jardins partagés, sur environ 1 000 m<sup>2</sup>*

 **Phase réalisation sur « Padenelles » :**  
**Inauguration le 24/06/2023**

document de travail

REÇU EN PREFECTURE


le 13/11/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-034-200017127-20231110-2023\_48-DE

<b>Axe 1</b>	<b>Fiche action 1.6</b>
<b>Intitulé de l'axe stratégique</b>  Dynamiser le centre historique	<b>Titre de l'action :</b>  <b>Valorisation des espaces de loisirs</b>
<b>PRESENTATION DE L'ACTION</b>	
<b>Contexte</b>	
<p><i>Bénéficiant d'un cadre naturel qui jouxte le village ancien, Aspiran offre des possibilités de promenades et de lieux de détente déjà identifiés et pratiqués mais trop sommairement aménagés. Il s'agit donc de les remettre en valeur. L'implantation du village d'Aspiran est déterminée par le relief environnant. A proximité immédiate du centre-bourg se situe une colline boisée, le « Puech ». On trouve sur cette colline des belvédères avec des points de vue emblématiques sur le paysage. Mais ses accès sont aujourd'hui peu lisibles, et certains secteurs commencent à s'enfricher. Conséquence, les fenêtres visuelles et les chemins peuvent disparaître. Il s'agit de valoriser le patrimoine vernaculaire qui jouxte les chemins afin de créer des cheminements destinés aux habitants et aux visiteurs</i></p> <p>Cette action est en lien avec des enjeux du territoire énoncés dans le SCoT Cœur d'Hérault, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Préserver les coteaux, valorisation des terrasses</li> <li>- Préserver l'identité des piémonts entre vignes et garrigues</li> <li>- Préserver les points de vue sur les silhouettes des villages</li> </ul>	
<b>Objectifs stratégiques</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser les déplacements alternatifs à la voiture</li> <li>- Créer des chemins de randonnées pour connecter le secteur Souville au Puech</li> <li>- Préserver le patrimoine architectural et vernaculaire</li> <li>- Valoriser et indiquer les sentiers existants</li> </ul>	
<b>DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES</b>	
<b>Projet 1.6.1. : Aménagement du jardin de Bonnery</b>  <input checked="" type="checkbox"/> <b>Achévé</b>	
<b>Projet 1.6.2. : Aménagement de sentiers</b>  <b>Descriptif :</b> Création et aménagement de chemins de randonnée, avec une place-belvédère aménagée d'un mobilier discret. Ces chemins seront :	<b>Document graphique</b>  Permettant de resituer le projet dans son contexte  (à minima carte de localisation et/ou



<p><i>Accompagnés d'une signalétique appropriée et lisible</i>  <i>Rythmés par des ouvertures visuelles et les divers patrimoines vernaculaires (capitelles, fontaines, sources...)</i>  <i>Entretenus de manière extensive et signalés depuis le centre-bourg, ainsi que leurs accès</i></p> <p><b>Référentiel territorial du Pacte Vert :</b>  <u>Objectif 4</u> : améliorer la santé et le bien-être des habitants</p> <p><b>Maître d'ouvrage :</b> Commune  <b>Coût estimatif :</b> entre 10 000 € et 15 000 € HT  <b>Calendrier prévisionnel :</b></p> <p><input type="checkbox"/> 2022                    <input checked="" type="checkbox"/> 2025  <input type="checkbox"/> 2023                    <input type="checkbox"/> 2026-2027  <input checked="" type="checkbox"/> 2024                    <input type="checkbox"/> 2028</p> <p><b>Partenaires potentiellement concernés :</b>  Partenariat technique : BE/ARCHI paysagiste/CCC  Partenariat financier : CD / Etat</p>	<p>Tout autre élément utile à la compréhension du projet).</p>
<p><b>Projet 1.6.3. :</b> <i>Aménagement d'un espace sportif avec création d'un Pumptrack à côté des jardins partagés</i></p> <p> <b>Phase réalisation à « Padenelles » :</b>  <b>Inauguration le 24/06/2023</b></p>	

<b>Axe 2</b>	<b>Fiche action 2.1</b>
<b>Intitulé de l'axe stratégique</b>  Qualifier les faubourgs et les extensions récentes	<b>Titre de l'action :</b>  Aménagement de l'entrée de ville
<b>PRESENTATION DE L'ACTION</b>	
<b>Contexte</b>	
<p><i>L'entrée de ville au Nord-Est est aujourd'hui configurée dans un caractère très routier : absence de trottoirs et de mobilier, signalétique exclusivement pour les automobilistes... La commune souhaite remédier à cette situation et réaménager l'intersection entre la route de Clermont et l'avenue de la Gare. Cette action vise à qualifier l'entrée de ville et à mettre en place un projet d'aménagements urbains et paysagers en lien avec des cheminements doux. Cette prise en compte des liaisons douces sera prolongée jusqu'à l'ancienne caserne des pompiers, bâtiment réhabilité par la commune avec mise en accessibilité dans lequel un commerce de proximité, « l'épicerie Aspiranaise » a ouvert ses portes depuis 2019.</i></p> <p>Cette action est en lien avec des enjeux du territoire énoncés dans le SCoT Cœur d'Hérault, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Valorisation et structuration du réseau</li> <li>- Définir les conditions de développement urbain maîtrisé et les principes de restructuration des centres urbains et ruraux, de mise en valeur des entrées de ville, de valorisation des paysages</li> </ul>	
<b>Objectifs stratégiques</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aménager l'entrée de bourg et sécuriser les déplacements</li> <li>- Créer et développer les activités économiques de proximité en milieu rural</li> <li>- Inscrire les modes de déplacements doux dans les trajets quotidiens</li> <li>- Atténuer le caractère routier et embellir les espaces publics</li> <li>- Réduire les vitesses pratiquées par les véhicules</li> </ul>	
<b>DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES</b>	

**Projet 2.1.1. : Aménagement urbain et paysager de l'entrée de bourg**

**Descriptif :** Aménagement routier, urbain et paysager route de Clermont/carrefour chemin Neuf avec création de cheminements piétons pour liaison sécurisée jusqu'au cimetière ainsi que sur l'avenue de la Gare jusqu'au Pumptrack et aux jardins partagés afin que les utilisateurs puissent accéder à ses nouveaux équipements en toute sécurité.

**Référentiel territorial du Pacte Vert :**

Objectif 4 : améliorer la santé et le bien-être des habitants

Objectif 6 : Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables.

**Maître d'ouvrage :** Commune

**Coût estimatif :** 200 000 € HT

**Calendrier prévisionnel :** *Etudes et réalisation*

2022  2023  2024  2025

2026-2027  2028

**Partenaires potentiellement concernés :**

Partenariat technique : BE/ARCHI

paysagiste/Agence cœur d'Hérault/CCC

Partenariat financier : Région / CD / Etat

**Document graphique**

Permettant de resituer le projet dans son contexte

(à minima carte de localisation et/ou

Tout autre élément utile à la compréhension du projet).

**Projet 2.1.2. : Installation d'un commerce de proximité, une épicerie dans l'ancienne caserne de pompiers, avec mise en accessibilité et rénovation énergétique du bâtiment**

**Achévé**

REÇU EN PREFECTURE

le 13/11/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-034-200017127-20231110-2023\_48-DE

<b>Axe 2</b>	<b>Fiche action 2.2</b>
<b>Intitulé de l'axe stratégique</b>  Qualifier les faubourgs et les extensions récentes	<b>Titre de l'action :</b>  Aménagement de la liaison entre le quartier de la Gare et le centre ancien
<b>PRESENTATION DE L'ACTION</b>	
<b>Contexte</b>	
<p><i>En raison de sa géographie, le village s'est au fur et à mesure étiré vers la plaine. Ainsi, à partir du centre historique lové au pied d'une colline boisée (le Puech), de nombreux quartiers extérieurs ont été créés ces dernières années (le Vigné, Combe d'Arlenque, le Piochet). On observe des discontinuités et un besoin de liens entre ses quartiers. Exemple emblématique, le quartier de la Gare, au-delà de l'autoroute et de la RD 609, nécessite d'être réinvesti pour former une réelle continuité urbaine sécurisée et aménagée, avec le centre ancien et le fleuve tout proche. De plus, la requalification des liens entre ces trois quartiers permet de préparer les futures opérations d'aménagements urbains et paysagers visant à apaiser le secteur. Il s'agit de qualifier l'entrée de ville à l'Est, de créer et d'aménager des cheminements doux entre le village ancien et les nouveaux secteurs d'habitat.</i></p> <p>Cette étude sera en lien avec des enjeux du territoire énoncés dans le SCoT Cœur d'Hérault, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Valorisation et structuration du réseau : définir les conditions de développement urbain maîtrisé et les principes de restructuration des centres urbains et ruraux, de mise en valeur des entrées de ville, de valorisation des paysages.</li> <li>- Développement urbain : requalification des traversées des nouveaux quartiers et limites de village.</li> </ul>	
<b>Objectifs stratégiques</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pérenniser et développer un réseau de circulations douces notamment pour les trajets quotidiens</li> <li>- Améliorer les perméabilités entre les différents quartiers</li> <li>- Préparer, sécuriser et créer, le cas échéant, des itinéraires accessibles et continus aux personnes à Mobilité Réduite (PMR), au vu du tissu urbain dense du cœur du village</li> </ul>	
<b>DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES</b>	

**Projet 2.2.1. :** *Recomposer et finaliser l'urbanisation du quartier de la Gare en lien avec le futur lotissement sur l'OAP de la Gare*

**Descriptif :** La structure urbaine actuelle est composée de trois quartiers très distincts qui s'alignent d'Est en Ouest : le centre ancien circulaire, l'entrée linéaire et un hameau excentré, le quartier de la Gare. Ce projet rentre dans le cadre du PLU approuvé le 16/12/2019 et de son OAP sur le quartier de la Gare. Diminuer la circulation à l'entrée du lotissement Le Vigné (apaisement du secteur), assurer la liaison avec le quartier de la Gare qui est aussi un lieu d'activités économiques, aménager des liaisons douces depuis cette entrée jusqu'au Jardin de Bonnery ainsi que vers le centre du village par la création d'une passerelle.

**Référentiel territorial du Pacte Vert :**

Objectif 4 : améliorer la santé et le bien-être des habitants

Objectif 6 : Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables.

**Maître d'ouvrage :** Commune

**Coût estimatif :** entre 90 000 € et 150 000 € HT

**Calendrier prévisionnel :** *Etudes et réalisation*

2022  2023  2024  2025

2026-2027  2028

**Partenaires potentiellement concernés :**

Partenariat technique : BE/ARCHI

paysagiste/Agence cœur d'Hérault/CCC

Partenariat financier : CD / Etat

**Document graphique**

Permettant de resituer le projet dans son contexte

(à minima carte de localisation et/ou

Tout autre élément utile à la compréhension du projet).

**Projet 2.2.2. :** *Réhabilitation du bâti ancien et création d'une centrale hydroélectrique dans le Moulin des Garrigues sur les berges de l'Hérault*

**Descriptif :** Un bail emphytéotique sera concédé pour permettre la réhabilitation du moulin, la sauvegarde des arbres remarquables, l'accès aux berges de l'Hérault, et la création et le fonctionnement de la centrale hydroélectrique. La commune est propriétaire des parcelles principales et devra acquérir les secondaires pour permettre le fonctionnement et l'entretien de la centrale. Le moulin pourra être accessible au public lors de journées types.

**Référentiel territorial du Pacte Vert :**

Objectif 1 : Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive

Objectif 4 : Améliorer la santé et le bien-être des habitants

Objectif 6 : Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables.

**Maître d'ouvrage :** Commune

**Coût estimatif :** entre 10 000 € et € 15 000HT

**Calendrier prévisionnel :** *Etudes et achat des terrains*

REÇU EN PREFECTURE

Le 13/11/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-034-200017127-20231110-2023\_48-DE

2022  2023  2024  2025

2026-2027  2028

**Partenaires potentiellement concernés :**

Partenariat technique : BE/ARCHI paysagiste/ CCC

Partenariat financier : CD / Etat

document de travail

REÇU EN PREFECTURE

le 13/11/2023

Application agréée E-legalite.com

<b>Axe 3</b>	<b>Fiche action 3.1</b>
<b>Intitulé de l'axe stratégique</b>  Soigner l'extension urbaine du Valat de la Malautié	<b>Titre de l'action :</b>  Soigner l'extension urbaine du secteur du Valat de la Malautié
<b>PRESENTATION DE L'ACTION</b>	
<b>Contexte</b>	
La création d'un nouveau quartier dans une dent creuse et le quartier pavillonnaire du chemin des Aspès sont séparés par un ruisseau dont le lit est très encaissé. La création d'une passerelle piétonne sur le ruisseau entre ses deux quartiers, en maintenant les perspectives sur les combes d'Arlenques et en s'intégrant à la topographie du site est indispensable pour le lien social, et le maillage local des liaisons douces.	
<b>Objectifs stratégiques</b>	
Permettre le lien entre le quartier du chemin des Aspès et le nouveau quartier créé par le lotissement le Valat de la Malaoutié avec un réseau piétonnier relié au centre bourg, à la maison médicale et à l'école.	
<b>DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES</b>	
<p><b>Projet 3.1.1. :</b> <i>Création d'une passerelle piétonne.</i></p> <p><b>Descriptif :</b> <i>Passerelle piétonne à faible impact permettant de franchir un petit ruisseau et s'intégrant à la topographie du site</i></p> <p><b>Référentiel territorial du Pacte Vert :</b> <i>Objectif 4 : améliorer le bien-être des habitants</i></p> <p><b>Maître d'ouvrage :</b> Commune</p> <p><b>Coût estimatif :</b> entre 50 000 et 100 000 € HT</p> <p><b>Calendrier prévisionnel :</b> 2026 : étude pré-opérationnelle / 2027 : démarrage des travaux.</p> <p><input type="checkbox"/> 2022                      <input type="checkbox"/> 2025</p> <p><input type="checkbox"/> 2023                      X 2026-2027</p> <p><input type="checkbox"/> 2024                      <input type="checkbox"/> 2028</p> <p><b>Partenaires potentiellement concernés :</b> Partenariat technique : BE / ARCHI Partenariat financier : CD</p>	<p><b>Document graphique</b></p> <p>Permettant de resituer le projet dans son contexte</p> <p>(à minima carte de localisation et/ou Tout autre élément utile à la compréhension du projet).</p>

document de travail

REÇU EN PREFECTURE

le 13/11/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-034-200017127-20231110-2023\_48-DE



## Annexe 1.2 : PROGRAMME PLURIANNUEL D' ACTIONS 2022-2024

PROGRAMME PLURIANNUEL D' ACTIONS		Contrat 1 <sup>ère</sup> génération				Avenant - Contrat 2 <sup>nde</sup> génération			Objectif territorial du Pacte Vert
		2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	
<b>AXE STRATEGIQUE 1 : Dynamiser le centre historique</b>									
<b>ACTION 1.1 Aménagement et valorisation du centre bourg grâce à ses patrimoines et ses espaces publics</b>	<i>Projet 1.1.1 : Supprimer le stationnement sur la placette et derrière l'église et aménagement qualitatif de la placette PA 03401321C0002</i>								4 et 6
<b>ACTION 1.4 Conforter les nouvelles polarités autour du secteur Saint Georges</b>	<i>Projet 1.4.3 : Etude pour création de liaisons depuis la Maison Médicale vers les autres quartiers par des cheminements doux</i>								3 et 4 4 et 6
<b>AXE STRATEGIQUE 2 : Qualifier les faubourgs et les extensions récentes</b>									
<b>ACTION 2.1 Aménagement de l'entrée de ville</b>	<i>Projet 2.1.1 : Aménagement urbain et paysager de l'entrée du bourg (Rt Clermont /Av de la Gare)</i>								4 et 6
<b>ACTION 2.2 Aménagement de la liaison entre le quartier de la Gare et le centre ancien</b>									4 et 6 1 / 4 / 6

REÇU EN PREFECTURE

le 13/11/2023

Application agréée E-legalite.com

### Annexe 1.3 : Le programme pluriannuel d'actions 2022-2028

PHASAGE DU PROGRAMME PLURIANNUEL D' ACTIONS		Contrat 1 <sup>ère</sup> génération				Avenant - Contrat 2 <sup>nde</sup> génération							Objectif territorial du Pacte Vert	
		2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028		
<b>AXE STRATEGIQUE 1 : Dynamiser le centre historique</b>														
<b>ACTION 1.1</b> <b>Aménagement et valorisation du centre du bourg grâce à ses patrimoines et ses espaces publics</b>	<i>Projet 1.1.1 supprimer le stationnement sur la Placette et derrière l'église / Aménagement qualitatif de la Placette PA 03401321C0002</i>				⊕									
	<i>Projet 1.1.2 sécuriser les cheminements piétons</i>													
	<i>Projet 1.1.3 mettre en valeur les patrimoines du centre historique (porches, fontaines...) Permettre la réhabilitation de la source de St Georges pour l'alimentation des 4 fontaines du village</i>					⊕								
	<i>Projet 1.1.4 créer d'autres espaces de stationnement (cour de l'école Saint Joseph)</i>													

<b>ACTION 1.2</b> Réhabilitation du presbytère en vue de la création de logements sociaux																						
<b>ACTION 1.3</b> Etude de programmation pour la réhabilitation de l'ancienne école Saint Joseph																						
<b>ACTION 1.4</b> Conforter les nouvelles polarités autour du secteur Saint Georges	<i>Projet 1.4.1 construction d'une salle pluri-activités</i>																					
	<i>Projet 1.4.2 la création d'un pôle médical (Espace médical le Saint Georges)</i>																					
	<i>Projet 1.4.3 création de liaisons depuis la maison médicale vers les autres quartiers par des cheminements doux</i>																					
<b>ACTION 1.5</b> Aménagement du secteur de Sousville en espace public	<i>Projet 1.5.1 la création d'une zone de stationnement d'une trentaine de place, sur environ 900 m<sup>2</sup></i>																					
	<i>Projet 1.5.2 aménagement d'une aire de loisirs, sur environ 4 400 m<sup>2</sup></i>																					
	<i>Projet 1.5.3 la création de jardins partagés sur environ 1000m<sup>2</sup> (Réalisés à Padenelles 2022/2023)</i>																					
<b>ACTION 1.6</b> Valorisation des espaces de loisir	<i>Projet 1.6.1 aménagement du jardin de Bonnerly</i>																					
	<i>Projet 1.6.2 aménagement de sentiers</i>																					

	Projet 1.6.3 aménagement d'un espace sportif à Padenelle avec création d'un PUMPTRACK à côté des jardins partagés																																	
<b>AXE STRATEGIQUE 2 : Qualifier les faubourgs et les extensions récentes</b>																																		
<b>ACTION 2.1 Aménagement de l'entrée de ville</b>	<i>Projet 2.1.1 aménagement urbain et paysager de l'entrée du bourg</i>																																	
	<i>Projet 2.1.2 Installation d'un commerce de proximité une épicerie dans l'ancienne caserne des pompiers, bâtiment communal, avec mise en accessibilité et rénovation énergétique du bâtiment</i>																																	
<b>ACTION 2.2 Aménagement de la liaison entre le quartier de la Gare et le centre ancien</b>	<b>Projet 2.2.1</b> recomposer et finaliser l'urbanisation du quartier de la Gare en lien avec le futur lotissement sur l'OAP de la Gare																																	
	<b>Projet 2.2.2</b> Réhabilitation du bâti ancien et création d'une centrale hydroélectrique dans le Moulin des Garrigues sur les berges de l'Hérault																																	
<b>AXE STRATEGIQUE 3 : Soigner l'extension urbaine du Valat de la Malautié</b>																																		

<b>ACTION 3.1</b> <b>Soigner</b> <b>l'extension</b> <b>urbaine du</b> <b>secteur du</b> <b>Valat de la</b> <b>Malautié</b>	<b>Projet 3.1.1 création</b> <b>d'une passerelle sur le</b> <b>ruisseau de Malautié</b> <b>permettant la connexion</b> <b>du lotissement « Le Valat</b> <b>de la Malaoutié » vers le</b> <b>centre et les autres</b> <b>quartiers maintenant les</b> <b>perspectives sur les</b> <b>combes d'Arlenque et</b> <b>s'intégrant à la</b> <b>topographie du site</b>																							

document de travail